

Observation et utilisation des statistiques

DOSSIER RESSOURCES – FEVRIER 2014



Observatoire Régional de l'Intégration
et de la Ville

1 rue de la course ■ 67000 Strasbourg

■ tél: 03 88 14 35 89 ■ fax: 03 88 21 98 31

■ mel: contact@oriv.fr

■ site: www.oriv-alsace.org



PRESENTATION DE L'ORIV

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), est un centre de ressources intervenant sur les questions relatives à l'intégration des populations immigrées, à la prévention des discriminations et à la cohésion sociale et territoriale. Il a pour objet de développer et de diffuser des connaissances sur ces trois thèmes à l'intention des acteurs (élus, services de l'Etat, professionnels des collectivités et associations).

Créé en 1992 et organisé en association à partir de 1996, l'ORIV vise à :

- Rendre accessible l'information et les ressources, par le biais d'un site internet, de la publication régulière de documents, de la gestion d'un centre de documentation ouvert à tous, ainsi que par le développement d'une fonction de veille et d'observation (quantitative comme qualitative).
- Produire et capitaliser les connaissances issues de réflexions, de groupes de travail, de diagnostics, d'études menées par l'association. Ceci pour apporter des éclairages sur des sujets particuliers et permettre une meilleure compréhension des processus.
- Qualifier les acteurs par l'organisation de temps d'échanges (rencontres, séminaires, formations, colloques...), la diffusion de pratiques et la confrontation d'expériences.
- Accompagner les acteurs en mettant à leur disposition des compétences et des ressources (documentaires, techniques, méthodologiques, pratiques, humaines...) adaptées à leurs questionnements et en intervenant sur site.

Implanté à Strasbourg, l'ORIV intervient en Alsace et en Lorraine. En effet, depuis 2010 l'ORIV intervient en Lorraine en tant que centre de ressources politique de la ville en partenariat le Carrefour des Pays Lorrains.



SOMMAIRE

Introduction.....	5
L'observation et le diagnostic : des outils d'aide à la décision.....	6
Les étapes de la demande d'observation et du diagnostic	7
■ Etape 1 : Poser le cadre de la démarche.....	7
■ Etape 2 : Délimiter le champ de l'observation	7
■ Etape 3 : Définir des méthodes appropriées pour le recueil d'informations	8
■ Etape 4 : Constater, analyser et interpréter ses observations.....	8
■ Etape 5 : Communiquer ses observations	8
■ Etape 6 : Du diagnostic au projet	8
Indicateurs et données statistiques	9
■ Les familles d'indicateurs	9
■ Qu'est-ce qu'un « bon » indicateur ?	10
■ Comment utiliser et analyser une donnée chiffrée ?.....	11
Le recueil des données.....	12
■ Les principales sources existantes	12
Le recensement de la population de l'INSEE	
Les enquêtes thématiques de l'INSEE	
Les fichiers de la Direction Générale des Impôts- DGI	
Les fichiers de gestion de la Caisse d'Allocations Familiales	
L'Etat 4001	
■ Créer ses propres données	15
Les fichiers de suivi des structures	
L'observation directe	
Les entretiens individuels ou collectifs	
L'enquête par questionnaire	
Approche par enjeux.....	17
■ L'observation des territoires prioritaires de la politique de la ville.....	17
Une production de données adaptée	
Des limites à prendre en compte	
La réforme de la politique de la ville	
Comment rendre compte de la cohésion sociale, du lien social sur un territoire ?	
■ L'observation des publics immigrés et du processus d'intégration	21
Les limites des données	
Les données disponibles relatives aux publics	
La question de l'intégration	
■ L'observation dans le champ de la prévention et de la lutte contre les discriminations	25
Une mesure difficile	
Mesurer les discriminations : se doter d'indicateurs pertinents	
Conclusion	28
Ressources sur l'observation	29



INTRODUCTION

L'Observation est un enjeu pour la définition de l'action publique et son pilotage, mais aussi pour les acteurs de terrain. Chefs de projet, chargés de mission, travailleurs sociaux, animateurs, éducateurs, etc., qu'ils relèvent des services publics ou du milieu associatif, quel que soit le champ d'intervention ou le territoire d'intervention, tous ont besoin d'outils d'observation et de diagnostic pour guider leur action.

L'ORIV enregistre des demandes récurrentes d'informations et d'outils de la part d'acteurs locaux pour mener ces démarches de diagnostic ou d'observation. Elles doivent permettre d'argumenter, de justifier l'intervention et les choix opérés par la structure, dans un souci de pertinence de l'action menée. Il s'agit concrètement de mieux répondre aux besoins et de mieux connaître le public et le territoire. Ces démarches permettent également de répondre aux besoins en matière d'évaluation et de rendre compte des effets des actions.

Ce *dossier ressources* vise à porter à connaissance la méthodologie de l'observation et du diagnostic, dans un document synthétique et accessible. Il traite à la fois des enjeux globaux de l'observation, mais aussi de son application dans le cadre de la politique de la ville, de l'intégration des populations immigrées et de la prévention/lutte contre les discriminations. Ce document fournit des conseils méthodologiques et liste les limites et principaux écueils à éviter ou à prendre en compte.

Cet outil complète le *Guide de l'Observation Sociale Territorialisée*¹, créé par l'ORIV en 2008 avec des données actualisées tenant compte de l'évolution des sources de données disponibles.

¹ <http://www.oriv-alsace.org/documents/guide-de-lobservation-sociale-territorialisee/#more-26>



L'OBSERVATION ET LE DIAGNOSTIC : DES OUTILS D'AIDE A LA DECISION

Les démarches d'observation peuvent porter sur différents aspects. Il peut s'agir de mieux appréhender des territoires, des publics ou encore des processus.

La notion d'observation renvoie le plus souvent à la mise en œuvre d'un diagnostic. Le **diagnostic** est « l'action de déterminer une maladie d'après ses symptômes »². D'un point de vue étymologique, il s'agit d'acquérir la connaissance à travers des signes observables.

Le diagnostic vise à « lire le sujet » et à choisir ce qu'il faut faire pour répondre aux enjeux essentiels. L'objectif du diagnostic n'est pas uniquement de connaître, mais d'expliquer et de comprendre pour agir ensemble. Pour cela, il doit être conduit de manière partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Plus globalement, **observer** consiste à suivre des phénomènes, par le biais du recueil ou de la création de données, afin de mieux connaître le sujet et aider à la prise de décision.

La démarche d'observation, à la différence du diagnostic, implique une notion de suivi, de durée, de continuité. Il s'agit de pouvoir mettre à jour les données recueillies et de les analyser dans le temps.

Toute démarche d'observation ou de diagnostic repose sur deux dimensions : le territoire (dimension spatiale) et la période (dimension temporelle). Ces démarches ne se limitent pas au recueil de données. Ces dernières doivent être créées ou recueillies, analysées et communiquées.

L'observation est un outil :

- de **connaissance** du territoire, de sa situation actuelle, de son évolution ;
- d'aide à la **décision** pour la définition des politiques à mettre en œuvre ;
- **d'animation** du territoire, en tant que support à une dynamique partenariale dans le cadre d'un diagnostic partagé ;
- de **prévention** en détectant et en anticipant les évolutions.

Ces démarches permettent également de positionner les acteurs de terrain dans leur rôle d'observateur direct du changement, de veille sociale, d'où l'importance de pouvoir interpeller les pouvoirs publics. Par ailleurs, ces démarches peuvent aider à redéfinir le sens de l'intervention, qu'elle soit publique, associative ou privée.

² Le petit Robert, édition 2012

LES ETAPES DE LA DEMARCHE D'OBSERVATION ET DU DIAGNOSTIC

Toute démarche d'observation ou de diagnostic nécessite la mise en place d'une méthodologie. Les principales étapes sont les suivantes.

ETAPE 1 : POSER LE CADRE DE LA DEMARCHE

Dans quel contexte le diagnostic s'inscrit-il ? Qui porte la démarche ? Avec quels moyens ? Qui sont les partenaires ? A quoi doit servir le diagnostic ?

Cette étape est le préalable indispensable à la démarche. Il s'agit de :

- Désigner le porteur de la démarche (personne physique et par extension l'organisme) : il est le garant de la méthode et du sens.
- Mettre en place un groupe de suivi (si besoin) : mener une démarche d'observation du territoire peut être l'opportunité de nouer ou de renforcer des partenariats locaux, autour d'une dynamique commune de partage d'objectifs, des modalités de mise en œuvre collective du projet (recueil d'information, analyse, communication...).
- S'assurer que la démarche soit reconnue au sein de l'institution par la hiérarchie et/ou le pouvoir politique. L'animation d'une telle démarche nécessite du temps, il est donc nécessaire que la charge de travail induite soit bien prise en compte.

ETAPE 2 : DELIMITER LE CHAMP DE L'OBSERVATION

Que voulez-vous savoir ? Qu'allez-vous observer, par rapport à quel public, sur quel territoire et pendant quelle durée ?

Observer ne consiste pas uniquement à gérer une base de données. Il s'agit d'une démarche de questionnement, sur la base d'hypothèses et d'une problématique.

Pour mener à bien le travail d'observation, il faut pouvoir répondre à ces questions :

- Observer quoi ?
- Par rapport à quel public ?
- Comment ?
- Sur quel territoire ?
- Pendant quelle durée ?

Les réponses à ces questions constitueront le « fil rouge » de la démarche.



ETAPE 3 : DEFINIR DES METHODES APPROPRIEES POUR LE RECUEIL D'INFORMATIONS

Quels indicateurs retenez-vous ? Comment allez-vous les recueillir ?

Toute démarche d'observation nécessite la mise en place d'outils. Le choix entre les différentes méthodes de collecte de données dépend des thématiques abordées et des données existantes et disponibles sur le sujet³.

Dans chacun des cas il faudra veiller à :

- Vérifier la pertinence des données à recueillir, c'est à dire l'adéquation entre le type d'informations que l'on recueille et l'objectif de la recherche.
- Vérifier la **validité** des informations recueillies. Un outil n'est valide que s'il mesure ce qu'il est supposé mesurer.
- Vérifier la **fiabilité** des procédures de recueil (les informations seraient-elles les mêmes si elles étaient recueillies par une autre personne ou à un autre moment ?).



ETAPE 4 : CONSTATER, ANALYSER ET INTERPRETER SES OBSERVATIONS

Qu'est-ce que les données collectées vous apprennent ? La méthode mise en œuvre était-elle pertinente ? Quels faits, tendances, disparités ou nouveautés pouvez-vous constater ?

Une fois les données recueillies il faudra les **analyser**, c'est à dire constater un ensemble de faits, de tendances, de disparités, de nouveautés.

L'**interprétation** des données consiste à mesurer la signification des chiffres et de ce qu'on a pu observer. Pour cela il sera utile de **comparer** les chiffres à une population de référence (par exemple, statistiques à l'échelle de la commune, du département ou de la région), ou à une période antérieure.

Il s'agit également de chercher à comprendre les tendances, pourquoi la situation a évolué dans ce sens... ou de vérifier si le mode de recueil ou de calcul des données a changé.



ETAPE 5 : COMMUNIQUER SES OBSERVATIONS

Comment rendre compte et diffuser les informations recueillies ? Qui ces informations concernent-elles ?

Avant de communiquer ses observations, il faudra veiller à :

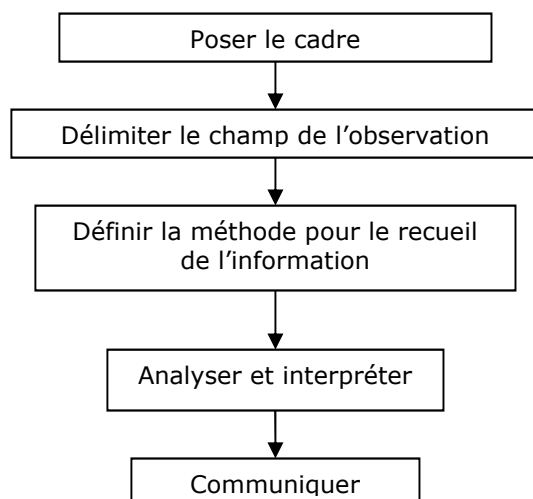
- Prendre en compte les attentes et les logiques des destinataires,
- Transformer les informations de terrain en informations stratégiques,
- Adopter un langage compréhensible par tous,
- Etablir des constats étayés.

N'oubliez pas de **citer vos sources**.



ETAPE 6 : DU DIAGNOSTIC AU PROJET

Quel projet permettrait de répondre aux besoins identifiés ? Le diagnostic n'est pas une fin en soi.



³ Cf. page 11

INDICATEURS ET DONNÉES STATISTIQUES

Les indicateurs et données statistiques sont très régulièrement utilisés dans les médias ou dans les politiques publiques. Mais qu'est-ce qu'un indicateur, à quels besoins répond-il et comment le manipuler ?

Un indicateur est « une variable ayant pour objet de mesurer ou apprécier un état, une évolution »⁴. Un indicateur est une construction. Pour pouvoir l'utiliser à bon escient, il convient de comprendre comment il a été construit et la vocation qui est la sienne.

LES FAMILLES D'INDICATEURS

Les indicateurs sont construits pour répondre à des besoins. Il convient de différencier les familles suivantes, notamment en ce qui concerne l'observation et le suivi de dispositifs, d'actions associatives ou de politiques publiques.

Typologie des indicateurs	Définition	Exemples
Indicateurs de contexte	Ce qui justifie l'action	Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois / Taux de population sous le seuil des bas revenus
Indicateurs de réalisation	Ce qui a été fait	Nombre de permanences d'accueil et d'orientation réalisées / Nombre de colis alimentaires distribués
Indicateurs de résultat	Ce que cela a directement produit	Nombre de personnes accueillies / Nombre de familles ayant fréquenté l'épicerie sociale
Indicateurs d'impact	Ce à quoi cela a contribué	Nombre de personnes ayant trouvé un emploi / Nombre d'enfants en surpoids ou en carence de vitamine

Un indicateur peut être fourni par un organisme spécialisé dans la statistique publique (comme l'INSEE), par des organismes (CAF ...) ou par les structures elles-mêmes (centre socioculturel, mission locale, association de quartier...). Un indicateur sert à quantifier un fait. Il ne peut mesurer que ce pour quoi il a été construit. Par exemple, les données collectées dans les fichiers de gestion de la Caisse d'Allocations Familiales ne concernent que les ménages allocataires. De même, les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi, qu'elles soient en activité ou non, mais recherchant un emploi (il ne s'agit pas que des chômeurs). Les différents organismes collectent des données en fonction des dispositifs qu'ils gèrent.

⁴ Le petit Robert 2012



QU'EST-CE QU'UN « BON » INDICATEUR ?

Le tableau ci-dessous propose une grille de lecture pour les données statistiques. Il doit permettre d'avoir une lecture critique et distanciée des données chiffrées et de ce fait de mieux percevoir la réalité du phénomène que tente de décrire une variable.

Il existe deux registres principaux : la fiabilité et la pertinence. La donnée est-elle fiable, n'est-elle pas trop ancienne, a-t-elle été collectée « correctement » ? Cette donnée est-elle utile au regard de l'objet de ma recherche ?

Points de vigilances	Commentaires
De quand date la donnée ?	Attention à des données trop anciennes, plus une donnée est datée, moins elle est fiable.
Quelle est l'échelle ?	Les périmètres administratifs et statistiques ne sont pas toujours les mêmes. Il faut faire attention dans le traitement des données à ne pas comparer des données qui ne portent pas sur le même territoire (IRIS, quartier, commune, unité urbaine...)
Quelle est la source ?	Selon la source, le mode de recueil de la donnée sera différent. Il peut s'agir de fichiers de gestion (CAF, DGI...) ou de sources statistiques (recensement de la population).
Quel est le producteur et/ou le fournisseur de la donnée ?	Le producteur n'est pas nécessairement le fournisseur. Par exemple, l'INSEE peut diffuser des données non collectées par ses soins, mais qu'il va retravailler.
Comment la donnée est-elle créée ou collectée ?	Via une enquête en porte à porte, via des déclarations officielles... Les fichiers de gestion sont généralement les plus fiables par rapport aux données du recensement qui sont déclaratives.
Quelle est la définition de l'indicateur ?	Certains indicateurs sont des rapports entre plusieurs variables ou sont calculés sur une population de référence qui n'est pas la population totale. Par exemple, il existe différentes définitions du taux de chômage, ou l'indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants qui ne prend en compte que les familles avec un seul parent et aucun enfant âgé de plus de 14 ans.
Quelle est la population de référence ?	De même, la population de référence peut être la population totale ou dans le cas de la CAF, les allocataires.
Qu'est-ce que l'indicateur nous apprend vraiment ?	Quelle est la pertinence de l'information au regard du questionnement initial ?



COMMENT UTILISER ET ANALYSER UNE DONNÉE CHIFFRÉE ?

Toute donnée doit être analysée avant d'être expliquée. Il existe plusieurs angles pour l'analyse, soit la comparaison entre des données de périodes différentes (comparaison et suivi de l'évolution dans le temps), soit entre des échelles différentes (quartier/unité urbaine, commune/département).

Pour que la comparaison des données entre elles soit fiable, il faut que le mode de recueil de la donnée soit identique, ainsi que le public de référence.

D'autres sources de données peuvent éclairer les résultats et les processus en cours, comme des études sur des sujets proches ou des analyses produites à une échelle plus large.

Par ailleurs, il est important de toujours croiser les données, de ne pas se limiter à un chiffre ou à une source. Une donnée chiffrée unique ne pourra jamais rendre compte de la complexité d'un phénomène. Il s'agit bien d'analyser et donner du sens aux données chiffrées pour être pertinent.

LE RECUEIL DES DONNEES

Toute démarche d'observation ou de diagnostic passe par une phase de collecte de données :

- soit fournies par différentes sources pré-existantes (INSEE, CAF, INED, etc...),
- soit via des données collectées et créées spécialement pour répondre au sujet de la recherche.

Il s'agit de présenter ici les principales sources de données statistiques dans le domaine socio-économiques. La cinquième et dernière partie de ce dossier sera consacrée à une approche plus ciblée sur les questions d'observation dans les domaines d'intervention de l'ORIV à savoir la politique de la ville, l'immigration et le processus d'intégration et enfin les discriminations.



LES PRINCIPALES SOURCES EXISTANTES

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE L'INSEE⁵

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques socio-démographiques. Depuis 2004, le recensement est basé sur des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'un cinquième des communes chaque année donc chaque commune est concernée tous les cinq ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de leur population représentant 8 % de leur population. Ainsi chaque année, l'enquête constitue un échantillon de 14 % des personnes vivant en France.

Malgré l'annualité des recensements, il n'est pas possible de comparer les données d'une année sur l'autre. Compte tenu du mode de recueil des données, il faut une période de cinq ans entre chaque recensement pour établir des comparaisons dans le temps. Par exemple, en 2014 l'INSEE diffusera les données « 2011 », qui synthétisent l'ensemble des enquêtes menées ces cinq dernières années. Elles pourront être comparées aux résultats de « 2006 ».

L'échelle de base du recensement est les IRIS (Ilots Regroupés pour des Indicateurs Statistiques)⁶. Ils constituent la « brique de base » en matière de diffusion de données infra-communales.

⁵ <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/doc/pdf/fiche-conseils.pdf>

⁶ Cf. Zoom méthodologique page 14

LES ENQUETES THEMATIQUES DE L'INSEE

Réalisée par l'Insee depuis 1950, l'**enquête Emploi**⁷ est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du Bureau International du Travail. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis à vis du travail.

Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.

Les résultats de l'enquête font l'objet de publications trimestrielles ou annuelles.

L'enquête Logement est une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (43 000 logements en 2006). C'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement que supportent les différents types de ménages.

L'enquête est réalisée par intervalles réguliers, la dernière datant de 2006. Elle a bénéficié de partenariats aux niveaux régional et national qui ont permis de compléter l'échantillon national (extension en zones urbaines sensibles, extensions dans six régions métropolitaines ainsi que dans les Dom).

L'enquête de victimation – Cadre de vie et sécurité (CVS) a pour objet de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les mois précédant le passage de l'enquêteur.

Cette enquête permet donc de mesurer la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens, la fréquence des plaintes déposées auprès des services de police et de gendarmerie pour chaque type d'atteinte mais elle s'intéresse également aux délits ne faisant pas l'objet d'une plainte.

Ces enquêtes sont annuelles et sont menées auprès de 25000 ménages environ.

LES FICHIERS DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS – DGI

Les données extraites du fichier de la DGI ne sont pas accessibles directement. Elles sont traitées et diffusées par l'INSEE. Il s'agit d'une source administrative (déclaration d'impôt), qui ne concerne que la « population des ménages », c'est-à-dire qu'elle exclut les résidents en foyer (maisons de retraite, foyers jeunes travailleurs, etc.). Cette source couvre néanmoins 98% de la population. L'INSEE a produit 19 indicateurs-clés à partir de ce fichier pour l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville, disponibles sur le site du SIG Ville et de l'INSEE⁸.

LES FICHIERS DE GESTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES⁹

Les fichiers des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) contiennent des informations sur tous les ménages qui touchent une prestation sociale qu'elle soit liée à la situation familiale, une aide au logement ou une prestation de solidarité (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé notamment). Certaines catégories de la population sont de ce fait surreprésentées dans les fichiers de la CAF (familles avec 2 enfants ou plus et les populations à faible revenus). La CAF couvre en moyenne 40% des habitants du territoire et peut aller jusqu'à 80% dans certains quartiers d'habitat populaire.

L'ETAT 4001

Il s'agit d'une source administrative recensant les crimes ou délits portés à la connaissance, ou découverts, par les services de police ou de gendarmerie. L'Etat 4001 concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il exclut : les contraventions et les délits routiers, les infractions au séjour des étrangers, les faits portés sur la main courante et les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des

⁷ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-emploi-continu.htm>

⁸ <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=infracommunal.htm> ou <http://sig.ville.gouv.fr>

⁹ <https://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/donnees-statistiques>

fraudes)... Il s'agit davantage de l'activité des services de police que de la réalité de la délinquance.

L'analyse des données issues de l'Etat 4001 doit faire l'objet d'une attention particulière. Les faits commis ne sont pas tous de même ampleur, la localisation des faits n'est pas forcément pertinente à l'infra-communal (les centres commerciaux ou centres des villes connaissent souvent une surreprésentation de faits). Par ailleurs, l'exploitation des données concernant les personnes « mises en cause » n'est que peu représentative dans la mesure où 80 % des vols ne sont pas élucidés.

D'autres données¹⁰ existent, davantage sous la forme de sites ressources.

- **L'Observatoire des inégalités** : organisme indépendant d'analyse et de recherche sur les inégalités, il « cherche à établir un état des lieux des inégalités le plus complet possible et à publier les analyses les plus pertinentes du phénomène. » (www.inegalites.fr)
- **L'Ined** (institut national d'études démographiques) « est un institut de recherche spécialisé dans le domaine de la population. Il a pour principal mandat l'étude de la conjoncture démographique nationale et internationale et de ses évolutions. La vocation de l'Institut est pluridisciplinaire. Ses domaines de compétences couvrent donc à la fois l'étude des phénomènes démographiques proprement dits (nuptialité, fécondité, mortalité, migrations), et la démographie appliquée à la vie sociale, l'économie, la santé publique, la géographie humaine, l'histoire... » (www.ined.fr)
- **Le Centre d'observation de la société** a été créé par le COMPAS¹¹. « L'objectif est d'alimenter un état des lieux, de dégager des tendances de fond et de donner au citoyen un ensemble d'outils (sources, définitions, etc.) pour mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre. A partir d'éléments factuels, des articles courts permettent d'aller à l'essentiel, et de très nombreuses références donnent à l'internaute les moyens d'aller plus loin. » (www.observationsociete.fr)

Zoom méthodologique

Le **secret statistique** s'applique à tous les renseignements individuels collectés. Ses modalités varient selon que les renseignements ont trait à des comportements d'ordre privé ou sont de nature économique et financière. Ces règles interdisent la publication de données qui permettraient une identification des répondants et de leur réponse, concept appelé « impossibilité d'identification ». Par exemple la CAF ne diffuse ses analyses qu'à partir de 100 allocataires et aucune donnée n'est fournie si elle ne concerne pas au moins 5 individus.

Des règles très strictes sont fixées spécifiquement pour les recensements. Pour les enquêtes par sondage auprès des ménages (enquêtes d'opinion par téléphone...), l'identification au travers de résultats est le plus souvent impossible et ne donne pas lieu à l'édiction de règles particulières.

L'échelle de base, la plus fine, utilisée par l'INSEE est l'**IRIS** (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique). Le territoire est ainsi découpé en mailles de taille homogène (environ 2 000 habitants). Les IRIS doivent « respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. [...] Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM. »¹²

Une autre méthode existe pour mailler le territoire, il s'agit du **carroyage**. « Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe. [...] Construits sans a priori sur ce que doivent être les zonages d'intervention ou de gestion, les carroyages permettent une vision impartiale des phénomènes et sont naturellement à même de mettre en évidence les zones à enjeu. Deux découpages sont disponibles : l'un avec une résolution de 200m, l'autre avec une résolution de 1 km. »¹³ Cette méthode (carroyage à 200 mètres) sera appliquée pour redéfinir la géographie prioritaire de la politique de la ville.

¹⁰ Cette liste n'est pas exhaustive.

¹¹ Centre d'observation et de mesure des politiques sociales.

¹² www.insee.fr

¹³ http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=donnees-carroyees



CREER SES PROPRES DONNEES

Les données préexistantes ne permettent pas toujours d'objectiver des phénomènes ou des tendances. En effet, la statistique publique, de par ses modes de recueil (temporalité et échelle géographique) et la nature des données collectées, ne peut pas toujours fournir des données adaptées aux publics, aux territoires ou encore aux processus dont les acteurs locaux souhaitent pouvoir rendre compte. Pour cela, d'autres sources de données peuvent être mobilisées, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives.

LES FICHIERS DE SUIVI DES STRUCTURES

Qu'il s'agisse de structures associatives ou de services sociaux par exemple, tous disposent de fichiers de suivi. Par exemple, le fichier des adhérents à une association peut déjà fournir des informations sur l'âge, le sexe, la composition familiale etc. des adhérents. Afin de collecter des données légalement, les structures peuvent mettre en place un formulaire d'inscription, permettant de recueillir des informations sur le profil des adhérents.

De même, les Analyses de Besoins Sociaux produites par les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale peuvent fournir des renseignements utiles.

Attention toutefois à la nature des données collectées qui d'une part ne sont souvent pas disponibles de manière régulière, et d'autre part à la réglementation visant à protéger les données personnelles¹⁴, ainsi que leur diffusion.

L'OBSERVATION DIRECTE

Il s'agit d'observer directement et visuellement ce qui se passe sur le terrain. C'est l'unique méthode qui permet de capter les comportements ou les faits, sans l'intermédiaire d'un document ou d'un témoignage.

Une fois défini le champ de l'observation directe (sur quoi va-t-elle porter ?), il est nécessaire de mettre en place une grille de suivi qui permettra de structurer les informations relevées. L'observation de terrain convient particulièrement pour ce qui relève du non-verbal (codes comportementaux, modes de vie, organisation spatiale, pratiques et usages...) et de l'analyse des processus de transformation sociale. Ce type de démarche peut ainsi permettre de repérer des comportements dans les lieux publics (par exemple, la présence ou non de familles dans les espaces extérieurs de jeux), les dégradations de mobilier urbain, etc.

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

L'utilisation de l'entretien est adaptée lorsqu'on veut travailler sur des attitudes, des perceptions, des comportements individuels ou collectifs. L'entretien permet de saisir le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques ou aux faits, de reconstituer un processus d'action ou un événement, d'analyser un problème précis. Il existe différentes techniques d'entretiens, plus ou moins dirigées. Dans tous les cas, il s'agit de prendre en compte le point de vue des personnes, c'est-à-dire, de comprendre ce qui fait sens pour eux.

Cette technique permet une connaissance en profondeur des points de vue des acteurs, (des habitants par exemple), tout en respectant leurs cadres de référence.

Cette méthode est souvent écartée car considérée comme trop subjective. Par ailleurs, elle nécessite une certaine technicité pour leur réalisation (l'enquêteur risque d'influencer les propos de l'interviewé), comme pour l'analyse (il ne s'agit pas d'une simple conversation). Néanmoins, la « somme des subjectivités », la divergence de points de vue ou au contraire leur convergence, apportent des informations utiles à l'analyse et à l'interprétation que font les acteurs du territoire des différents phénomènes observés. Par exemple, en matière de cohésion sociale ou de lien social, il s'agit souvent de prendre en compte le vécu des acteurs et ce qui façonne les relations sur un territoire.

¹⁴ Pour en savoir plus, consulter le site de la Commission Nationale Informatique et Liberté : www.cnil.fr

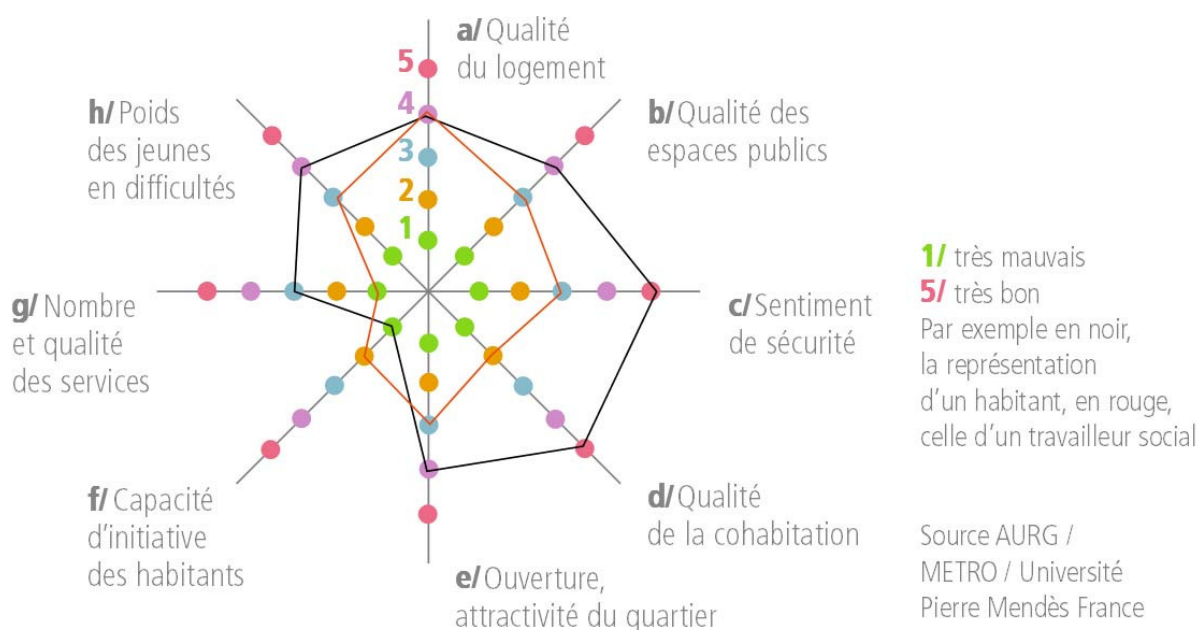
Un exemple d'application locale de la méthode de l'entretien : Le baromètre des habitants et des professionnels à Grenoble

La communauté d'agglomération grenobloise (la METRO), avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) et l'université Pierre Mendès France a mis en place un système de « baromètres » de professionnels et d'habitants, partie intégrante de la démarche d'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Ce système repose pour partie sur les perceptions des personnes interrogées.

Le baromètre des quartiers s'intéresse aux habitants « silencieux », ceux qui ne se retrouvent pas dans les associations, ni dans les instances de participation. Des entretiens individuels sont réalisés auprès d'une quinzaine d'habitants, dans un premier temps, puis, dans un second temps, ils sont réunis lors d'un entretien collectif. L'analyse globale de la situation du quartier est faite sur la base des données recueillies lors de ces différents entretiens.

Le baromètre des professionnels est réalisé sur le même modèle auprès de professionnels de terrain.

Dans les deux cas, la trame d'entretien est la même : définition du quartier, caractéristiques de la population, fonctionnement du quartier (vivre ensemble, relations sociales et de voisinage, rapports aux institutions, initiatives des habitants...). Chaque réunion collective est clôturée par un vote : à partir de huit thèmes-clés, les habitants et les professionnels sont amenés à donner leur avis (de très mauvais à très bon). Le vote aboutit à une représentation en graphe « toile d'araignée » par quartier. Cette représentation graphique, si elle est réalisée à intervalles réguliers peut donner une image de l'évolution du territoire, d'après les vécus des habitants et des professionnels de terrain.



L'ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE

Elle consiste à poser, à un ensemble de personnes, une série de questions relatives à leur situation, leurs opinions, leurs attentes, etc.

Il s'agit généralement de questions fermées (oui/non, plusieurs réponses possibles au choix...) afin de faciliter le traitement ultérieur. Ce système d'enquête permet une quantification des données, à condition que les enquêtés soient assez nombreux (question de la représentativité).

Cette approche nécessite une grande rigueur méthodologique (technique d'échantillonnage, formulation des questions, adaptation des questions aux enquêtés, formation des enquêteurs...) et suppose de rencontrer un nombre assez important de personnes pour être valide.



APPROCHE PAR ENJEUX

Compte tenu des champs d'intervention de l'ORIV et des demandes enregistrées de la part de ses partenaires, cette partie porte sur les enjeux d'observation appliqués à la politique de la ville, aux publics immigrés et au processus d'intégration et enfin, à la mesure des discriminations.



L'OBSERVATION DES TERRITOIRES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Avec la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, la politique de la ville est devenue une politique de rattrapage, de retour à la norme pour des quartiers identifiés comme étant prioritaires. Elle vise donc à réduire les écarts entre la situation des quartiers relevant de la politique de la ville et celle des autres quartiers. Les données fournies par la statistique publique sur ces territoires sont donc toujours territorialisées à l'échelle du découpage réglementaire (pour les ZUS, ZRU, ZFU¹⁵) ou contractuel (pour les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale-CUCS). Les données de comparaison sont généralement fournies à l'échelle de l'Unité Urbaine¹⁶.



UNE PRODUCTION DE DONNEES ADAPTEE

Pour répondre aux besoins de données à cette échelle très spécifique (celle de la géographie prioritaire), qui ne correspond à aucun autre découpage administratif (canton...) ou statistique (IRIS), le ministère de la ville a créé un **Système d'Information Géographique. Le SIG Ville**¹⁷ est un site internet dédié à la mise à disposition de données statistiques et cartographiques à l'échelle des quartiers prioritaires. Le ministère contractualise régulièrement avec des producteurs de données pour diffuser des chiffres-clés (Direction Générale des Impôts, Recensement de la population de l'INSEE...).

Depuis décembre 2013, le SIG Ville met des données plus complètes à disposition des acteurs, à l'échelle des IRIS. Fruit d'un partenariat entre le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, le COMPAS et l'InterRéseau des professionnels du Développement Social Urbain,

¹⁵ ZUS = Zones Urbaines Sensibles, ZRU = Zones de Redynamisation Urbaine, ZFU = Zones Franches Urbaines. Ces zonages ont été instaurés en 1996.

¹⁶ Pour l'INSEE, « La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. »

¹⁷ <http://sig.ville.gouv.fr/>

cette base de données compte 50 indicateurs, portant sur l'activité, le niveau de vie et la population¹⁸.

Par ailleurs, au titre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, a été créé un outil spécifique, à savoir l'**ONZUS**¹⁹ (Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles). Il produit chaque année un rapport détaillé sur la situation des ZUS en France. Si ce rapport ne donne pas annuellement d'informations détaillées pour chaque quartier, il a le mérite de retracer des dynamiques d'ensemble et de dégager des tendances, qui peuvent éclairer et alimenter l'interprétation des données au niveau local. Le rapport 2013 rend accessible pour la première fois une série d'indicateurs communs aux ZUS, à l'échelle régionale²⁰.

Le **Comité d'évaluation et de suivi (CES) de l'ANRU** a lui aussi été créé dans le cadre de la loi d'Orientation et de Programmation du 1^{er} août 2003. « Le CES a pour mission de veiller aux conditions de réalisation du programme national de rénovation urbaine (PNRU) et notamment à la prise en compte des parcours de mobilité résidentielle, professionnelle et scolaire des habitants. Il évalue la mise en œuvre et les impacts de la politique de rénovation urbaine. »²¹ A ce titre, il publie des rapports annuels et commande des travaux thématiques. Le CES de l'ANRU a vocation à apporter une vision d'ensemble des effets du Programme de Rénovation Urbaine, des dynamiques à l'œuvre et des enjeux actuels et à venir.

L'**INSEE**, quant à lui, a produit des fiches thématiques²² pour l'ensemble des ZUS de la région portant sur : le profil de la population, les revenus, le tissu économique, l'insertion professionnelle et la démographie.

DES LIMITES A PRENDRE A COMPTE

Cependant, la production de données à l'échelle des quartiers prioritaires se heurte à deux principales limites. Tout d'abord, l'impossibilité de disposer des mêmes données, dans la durée, pour l'ensemble des territoires prioritaires (contractuels et réglementaires). En effet, il existe une différence de disponibilité entre les données ZUS et les données des quartiers de la géographie contractuelle (via les CUCS), voire les communes et agglomérations de référence. Comme son nom l'indique, l'ONZUS ne porte que sur les quartiers « ZUS » et non sur l'ensemble des quartiers prioritaires. Le SIG Ville ne met pas à disposition les mêmes données entre les ZUS et les autres quartiers (notamment les données « estimations de population par quartier » fournies par l'INSEE).

La seconde limite consiste en la difficulté à appréhender les mouvements de population. Les données statistiques rendent compte le plus souvent d'un « stock » à un moment donné. Or, les derniers rapports de l'ONZUS mettent en lumière la mobilité résidentielle sur ces territoires, puisque 1 habitant sur 3 ne résidait pas dans le même logement cinq ans auparavant. Si les données recueillies permettent d'établir des séries et de dégager des tendances, il ne faut pas omettre qu'il ne s'agit pas nécessairement des mêmes habitants. Actuellement, la statistique publique ne peut pas appréhender la mobilité résidentielle des habitants, même si une étude est en cours via le *Panel Politique de la Ville*. Il s'agit d'une enquête menée auprès d'un panel de 1750 habitants, qui seront interrogés à trois reprises sur leur situation personnelle et économique. Démarrée en 2011, cette étude se poursuit. La première vague d'enquête a d'ores et déjà été exploitée dans le rapport 2013 de l'ONZUS.

¹⁸ <http://www.irdsu.net/Le-kit-d-indicateurs-IRDSU-COMPAS>

¹⁹ www.onzus.fr

²⁰ <http://www.onzus.fr/region/alsace>

²¹ <http://www.anru.fr/index.php/ces/CES>

²² <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/accueil.asp>

LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le gouvernement a souhaité engager une réforme en profondeur de la politique de la ville, qui a été amorcée en 2013. Elle a notamment pour effet de réviser les périmètres d'intervention (la géographie prioritaire) ainsi que les modalités de contractualisation. La méthode retenue pour la définition de la géographie prioritaire repose sur le carroyage²³ et l'indicateur de bas revenus. La définition des territoires d'intervention de la politique de la ville a ainsi évolué vers une prise en compte de la pauvreté.

Si cet indicateur unique a la vertu de synthétiser d'autres indicateurs de fragilité, il faut souligner que la pauvreté revêt des visages différents selon les lieux et les âges. Par exemple, certaines communes peuvent avoir des politiques redistributives fortes (prise en compte des revenus pour la tarification de la cantine scolaire ou des transports en commun...), les lieux d'emploi peuvent être plus ou moins accessibles (distance domicile-travail, coûts des déplacements en voiture...), la solidarité familiale ou de voisinage peut être plus ou moins forte, etc.

De fait une nouvelle géographie va voir le jour en 2014. Dans cette perspective il est également prévu de disposer de nouveaux outils d'observation. L'ONZUS va être amené à disparaître au profit d'un « observatoire national de la politique de la ville ». Ce dernier a pour objectif, selon le projet de loi pour la ville et la cohésion urbaine, d'analyser « la situation et les trajectoires des résidents de ces quartiers, mesurer l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines et apprécier, de manière indépendante, la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers prioritaires. » (Article 1)

COMMENT RENDRE COMPTE DE LA COHESION SOCIALE, DU LIEN SOCIAL SUR UN TERRITOIRE ?

Au-delà de l'approche sociodémographique liée aux conditions de vie, l'un des enjeux de la politique de la ville est la cohésion sociale territoriale. Comment rendre compte des dynamiques sur un territoire ? Comment rendre compte de potentiels et de leviers pour améliorer les conditions de vie des habitants ? Comment les habitants vivent-ils au quotidien, comment ressentent-ils les évolutions de leur territoire, se sentent-ils « bien » ?

Aucun indicateur unique ne permettra de répondre à ces questions. Pour cela, il est nécessaire de développer d'autres indicateurs, d'autres approches que celles proposées par la statistique publique. La méthode du baromètre des quartiers développée à Grenoble²⁴ peut servir de modèle pour développer des approches plus qualitatives auprès des habitants et des professionnels, de ceux qui vivent le territoire au quotidien.

Une autre méthode permettant de mieux comprendre les aspirations des habitants consiste en une démarche de « coresponsabilité »²⁵. Le Conseil de l'Europe encourage ce type de démarche et a produit des guides méthodologiques sur le sujet. Ils proposent une nouvelle manière de traiter de la notion de progrès, de bien-être et de cohésion sociale, et invitent à repenser la mesure de ces notions qui relèvent d'une dimension souvent interpersonnelle et sont difficilement appréhendables. Il s'agit notamment de la méthode SPIRAL²⁶, qui permet de construire des indicateurs de bien-être à partir d'une démarche qualitative combinant approche individuelle et collective pour aller vers le progrès sociétal. Chacun des acteurs du territoire, et en premier lieu les habitants, est invité à participer à des temps de travail avec pour objectif premier de répondre à trois questionnements : Qu'est-ce que le bien-être pour vous ? Qu'est-ce que le mal-être pour vous ? Qu'êtes-vous prêt à faire pour aller bien ?

Dans cette démarche, l'habitant est placé au cœur du processus de construction et de décision. La définition du bien-être est celle définie avec ses propres mots et les actions mises en place sont construites sur la base des échanges avec les habitants.

²³ Cf. page 14

²⁴ Cf. page 16

²⁵ Pour en savoir plus : http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_quatre_vingt_cinq.pdf

²⁶ <https://wikispiral.org/tiki-index.php?page=Accueil>

Zoom sur l'Indice de développement humain (IDH)

Définition

L'indice de développement humain (IDH) est utilisé dans la mesure des inégalités entre les pays au niveau mondial. Les indicateurs utilisés par l'IDH permettent de construire une vision des capacités de développement des pays, étant entendu que « l'objectif du développement est de créer un environnement favorisant l'épanouissement pour que les gens puissent jouir d'une vie longue, saine et créative. »²⁷

L'Indice de développement humain (IDH) est utilisé depuis les années 1990 par l'ONU et répond aux exigences du programme des nations unies pour le développement (PNUD). Les économistes Amartya Sen et Mahbub ul Haq sont les principaux théoriciens de l'IDH.

L'IDH permet d'établir une représentation statistique des inégalités entre les pays. Il est construit selon 4 critères :

- L'espérance de vie à la naissance,
- La durée moyenne de scolarisation,
- La durée attendue de scolarisation,
- Le revenu national brut par habitant.

La connaissance de l'état de santé, du niveau d'éducation et du niveau de vie sont donc les piliers de l'IDH.

Calcul de l'IDH

Les valeurs de l'IDH sont comprises entre 0 (le moins de développement) et 1 (le plus de développement). L'IDH se calcule comme suit :

(Indice de l'espérance de vie + indice de niveau d'éducation + indice du produit intérieur brut) ÷ 3

Mesurer le bien-être localement

Si l'IDH a été construit dans le cadre international, plusieurs expériences ont été menées pour le décliner localement. La Région Nord-Pas-de-Calais est pionnière en la matière puisque depuis 2009, elle utilise l'IDH comme l'un des principaux indicateurs pour mesurer l'évolution du développement humain infrarégional. Appelé IDH-4, cet indicateur a permis à la région de comprendre l'écart de développement entre deux zones géographiques et de s'approprier les enjeux de développement de ces territoires.

Le conseil général d'Ille et Vilaine utilise lui aussi l'IDH mais en l'adaptant aux contextes locaux et notamment à la disponibilité statistique. Ainsi, le CG 35 ne se base pas sur une norme comparative nationale mais a créé sa propre norme locale de comparaison.

La communauté urbaine de Lyon utilise l'IDH en illustrant ses trois dimensions par des variables locales. Ainsi construit, l'IDH du Grand Lyon est utilisé dans les analyses des inégalités territoriales liées à la politique de la ville.

Enfin, la Ville de Mulhouse étudie actuellement la mise en place d'un IDH local pour alimenter les réflexions sur le devenir de la commune et de ses quartiers.

IDH et inégalités territoriales

En février 2013, un rapport nommé « Vers l'égalité des territoires » a été rendu à la ministre Cécile Duflot. Coordonné par Eloi Laurent, ce rapport propose une nouvelle manière d'appréhender l'aménagement du territoire « à la française » en incluant systématiquement les données de l'éducation, de l'accès à la santé et des revenus dans l'analyse de la distribution des richesses sur le territoire. L'innovation de ce rapport tient en ce qu'il considère avant tout autre indicateur les richesses humaines (et non économiques) du territoire. Ainsi, en utilisant l'IDH pour comprendre les inégalités territoriales, c'est désormais la capacité des territoires à produire du bien-être qui est mesurée et non uniquement sa richesse économique.

²⁷ Mahbub ul Haq, directeur du projet du « Rapport mondial sur le développement humain », publié pour le PNUD, Economica, Paris, 1990.



L'OBSERVATION DES PUBLICS IMMIGRÉS ET DU PROCESSUS D'INTEGRATION

Observer les publics immigrés nécessite en premier lieu de s'accorder sur les termes et de préciser à qui renvoient certaines notions utilisées couramment :

- **Etranger** : Personne n'ayant pas la nationalité française.
- **Immigré** : Personne (quel que soit son âge et son statut administratif) née étrangère à l'étranger, présente sur le territoire français et ayant acquis ou non la nationalité française.
- **Demandeur ou solliciteur d'asile** : Personne arrivant sur un territoire national (légalement c'est-à-dire avec un visa, ou non) et sollicitant auprès de ce pays l'asile, une protection au vu de sa situation.
- **Descendant d'immigré** : personne née et résidant en France, ayant un ou deux parents immigrés.
- **Réfugié** : Selon la Convention de Genève du 28 juillet 1951, "le terme de réfugié s'applique à toute personne (...) qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays" (article 1).
- **Débouté** : Personne n'ayant pas obtenu le titre de réfugié, ni tout autre statut (régularisation à titre humanitaire par exemple) et donc amenée à quitter le territoire national.

LES LIMITES DES DONNEES

Il est actuellement impossible en France, compte tenu de la législation et des textes en vigueur, de disposer de données statistiques relatives aux personnes d'origine étrangère ou issues de l'immigration. La loi du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, précise qu'il est en effet *"interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes..."* (article 8). C'est d'ailleurs un principe constitutionnel qui sous-tend cet article, à savoir que la République indivisible assure l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion. Ce principe a été rappelé par le Conseil Constitutionnel contre la mise en œuvre de « statistiques ethniques »²⁸ prévues dans le cadre de la loi sur l'immigration de 2007.

Par ailleurs, les données concernant une partie de ces publics relèvent d'une approche de gestion administrative. Elles sont donc soumises à certaines conditions dans leur diffusion, c'est notamment le cas des publics relevant d'une modalité d'entrée sur le territoire.

LES DONNEES DISPONIBLES RELATIVES AUX PUBLICS

De ce fait, seul le nombre d'étrangers et d'immigrés est comptabilisé (la connaissance de la nationalité étant autorisée ainsi que celle du pays de naissance des migrants) de manière systématique et disponible.

Deux types de sources existent pour mieux connaître ces publics.

Les **données issues du recensement de la population** de l'INSEE sont les plus facilement accessibles. C'est la seule source statistique qui permet la production de données relatives aux étrangers et aux immigrés. Toutefois, et compte tenu des conditions d'utilisation imposées par la Commission Nationale Informatique et Libertés, les statistiques présentent des limites en terme d'exploitation. Le seuil minimal pour disposer de ces informations est de 5.000 habitants (secret statistique)²⁹.

²⁸ http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_trente_huit.pdf, pp. 2-3 *Statistiques ethniques et mesure de l'intégration et des discriminations*

²⁹ Cf. page 14

Les autres données sont issues de **fichiers administratifs** relatifs à l'entrée et/ou au séjour d'étrangers.

A ce titre, on peut citer :

- Le fichier central des titres de séjour³⁰ qui est exploité par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités locales et de l'Immigration et plus particulièrement le Département des Statistiques, des Etudes et de la Documentation (DSED). Ce fichier permet notamment de connaître le nombre de migrants disposant d'un titre de séjour. Ces données ne concernent toutefois qu'une partie des migrants à savoir ceux des pays tiers, puisque depuis 2003 les ressortissants des pays communautaires, ainsi que certains pays européens (Suisse notamment), ne sont plus soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour.
- L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) permet de connaître le nombre et les caractéristiques des personnes signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration mais aussi demandeurs d'asile, issues de pays tiers, amenées à rester durablement en France (www.ofii.fr, rapport annuel).
- L'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) permet de disposer d'informations sur le nombre de demandeurs d'asile, ainsi que sur le nombre et sur certaines caractéristiques de ceux ayant obtenu le statut de réfugié (www.ofpra.gouv.fr, rapport annuel).

Ces données présentent un certain nombre de limites rendant difficile toute comparaison ou mise en perspective. En effet, elles émanent d'organismes différents et sont élaborées dans des contextes spécifiques (données administratives liées à l'obtention d'un statut dans le cas de l'OFPRA par exemple et données déclaratives dans le cadre du recensement de la population).

LA QUESTION DE L'INTEGRATION

La référence aux immigrés amène souvent à parler d'intégration. Cette notion peut renvoyer à plusieurs définitions selon que l'on se situe dans une approche sociologique de la notion ou dans une référence aux politiques publiques.

Globalement l'intégration est considérée comme un processus, qui s'inscrit dans la durée. Il consiste selon le Haut Conseil à l'Intégration en « une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées (liberté des personnes, laïcité de la vie publique, solidarité) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs »³¹.

Mais « l'intégration n'est pas non plus un simple processus moral voire caritatif, elle demande un effort réciproque, une ouverture à la diversité qui est un enrichissement mais aussi, une adhésion et une volonté responsable pour garantir et construire une culture démocratique commune. »²³

Deux approches peuvent être retenues : celle prenant en compte le processus d'intégration et celle identifiant l'enjeu d'intégration.

- La prise en compte de l'enjeu d'intégration est appréciée à partir d'éléments sur la composition de la population : part de la population étrangère et immigrée dans la population totale, diversité des origines, pourcentage de primo-arrivants mais aussi des éléments d'observation locale (vie associative...).
- L'appréciation du processus d'intégration est encore plus complexe compte tenu du peu d'indicateurs disponibles.

Deux dimensions peuvent être prises en compte :

- une dimension individuelle : classiquement en France, on considère que le processus d'intégration est ponctué par un certain nombre de faits que l'on peut considérer, de manière un peu réductrice, comme des marqueurs d'intégration. On peut citer parmi ceux-

³⁰ <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Tableaux-statistiques/L-admission-au-sejour-les-titres-de-sejour>

³¹ <http://www.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#l>

ci l'acquisition de la nationalité française, l'évolution du taux de natalité, le rapport à l'emploi des femmes, la part de créateur d'entreprises et d'autre aspect relevant d'une approche plus qualitative comme la maîtrise de la langue,

- une dimension collective : la « normalisation » des comportements est en effet considérée globalement comme un effet du processus d'intégration. La difficulté dans ce domaine est de déterminer quel est la norme à prendre en compte : celle du territoire d'habitation, des Français...

Les données disponibles relatives au processus d'installation en France ou d'intégration

Plus que pour tout autre indicateur, ces indicateurs relèvent d'une dimension interprétative et constituent souvent des éléments d'appréciation, d'indice qu'il est nécessaire de mettre en perspective avec d'autres données. Ces limites rendent d'autant plus nécessaire les approches qualitatives, même si elles nécessitent également des précautions méthodologiques. Plusieurs études ou travaux existent dans ce domaine et tentent d'aborder le sujet dans sa complexité.

Dans certains cas la statistique publique (instituts de statistique publique : INSEE, INED, CEREQ) ou des chercheurs sont habilités à différencier les français selon leurs origines.

Il est en effet possible de poser des questions sensibles³², quand elles sont pertinentes au regard des objectifs de l'étude et recueillies avec l'accord des répondants. Ainsi ces organismes diffusent des données sur les parcours d'intégration des populations immigrées et sur les obstacles. Cette possibilité associée à une rigueur scientifique permet notamment de disposer d'éléments issues de deux études importantes : l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA) et l'étude « Trajectoires et Origines ».

Le Haut Conseil à l'Intégration prônait en 2007, la mise en place d'un « baromètre de l'intégration »³³, consistant en une enquête d'opinion, menée annuellement. Une approche de ce type pourrait être menée localement par des mini-sondages ou micro-trottoirs.

L'ORIV a, dans le cadre de travaux menés sur la mesure de l'intégration, proposé de tenir compte du contexte dans lequel ce processus peut se construire (tableau de bord des éléments d'appréhension du contexte de l'intégration)³⁴.

Zoom sur ELIPA³⁵

Deux enquêtes longitudinales (c'est-à-dire interrogeant un ensemble de personnes à plusieurs reprises dans le temps) successives, "Parcours et profils des migrants" (PPM) et l'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa)³⁶, se sont intéressées aux nouveaux migrants amenés à s'installer durablement sur le territoire français à savoir les signataires du contrat d'accueil et d'intégration. Dans les deux cas, les enquêtes répondaient à des objectifs similaires d'une meilleure connaissance des parcours de cette population durant les premières années de résidence en France. Il s'agit d'enquêtes quantitatives réalisées en face à face. Les effectifs enquêtés s'élèvent à 6 280 migrants pour PPM et 6 107 pour Elipa. Les mêmes personnes sont enquêtées deux fois dans le dispositif PPM (2006-2007), trois fois dans le dispositif ELIPA (2010, 2011 et 2013).

³² La loi de 1978, complétée par celle de 2004, considère comme sensibles les informations pouvant faire référence directement ou non à une appartenance politique, syndicale, religieuse, philosophique, ethnique ou raciale, à la santé et à l'orientation sexuelle.

³³ Les indicateurs de l'intégration. Avis à Monsieur le Premier Ministre. Janvier 2007.

³⁴ Penser et mesurer l'intégration. Cahier n° 29 (pp. 83-92).

³⁵ <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA>

³⁶ Pour aller plus loin : cf. *Infos migrations*, n°56, mai 2013.

http://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/40049/308424/file/IM_56_PPM_ELIPA.pdf

Zoom sur l'étude « Trajectoires et Origines »

La France manque encore de statistiques nationales permettant d'étudier les questions d'intégration et de discrimination. L'enquête "Trajectoires et Origines" dite « TeO » conduite conjointement par l'INSEE et l'INED, entre septembre 2008 et février 2009 après de 22.000 personnes en France métropolitaine, visait à combler ce manque.

Elle cherche à identifier l'impact des origines sur les conditions de vie et les trajectoires sociales, tout en prenant en considération les autres caractéristiques sociodémographiques que sont le milieu social, le quartier, l'âge, la génération, le sexe, le niveau d'études.

TeO s'intéresse à toutes les populations vivant en France métropolitaine, à leurs conditions de vie actuelles et à leurs parcours. L'enquête porte cependant un intérêt particulier aux populations qui peuvent rencontrer des obstacles dans leurs trajectoires du fait de leur origine ou de leur apparence physique (immigrés, descendants d'immigrés, personnes originaires des DOM et leurs descendants). Elle a fait l'objet d'une validation par les organismes qui encadrent la statistique publique (CNIS et CNIL) et respecte scrupuleusement le droit des enquêtés. En effet, les personnes ont été enquêtées de manière volontaire et anonyme.

Les résultats de l'enquête Trajectoires et Origines sont disponibles sur le site de l'Ined (collection « Document de Travail ») : <http://teo.site.ined.fr/>



L'OBSERVATION DANS LE CHAMP DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La notion de discrimination fait l'objet d'une définition claire, au regard de la loi. En effet les discriminations consistent « en toute action ou attitude qui conduit, à situation de départ identique, à un traitement défavorable de personnes du fait [d'un critère illégitime], qu'une intention discriminante soit, ou non, à l'origine de cette situation ». Le délit de discrimination est inscrit dans le Code pénal (art 225-1).

Ainsi, la discrimination consiste en un traitement défavorable d'un individu ou d'un groupe, reposant sur des représentations, au regard d'un certain nombre de critères considérés comme illégitimes et prohibés par la loi (comme l'âge, l'apparence, l'état de santé, l'origine réelle ou supposée des personnes ou encore le genre (homme/femme)...). La loi française définit aujourd'hui 19 critères de discrimination : l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Le 15 janvier 2014, le Sénat, dans le cadre du projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a adopté le lieu de résidence comme 20^{ème} critère légal de discrimination.

Mettre en œuvre une action publique efficiente de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations demande d'être en capacité de connaître le phénomène et de pouvoir le mesurer. Le questionnement relativement récent sur les discriminations (la problématique n'est entrée dans le débat public français qu'à la fin des années 90) et la complexité à définir et quantifier le phénomène ont freiné le développement d'une méthodologie stable et partagée de mesure et d'observation des discriminations.

Par ailleurs, l'action publique est éclatée, entre différents acteurs et différents domaines ou critères (égalité de genre, handicap...) qui complexifie sa lisibilité. Les enquêtes quantitatives d'observation des discriminations vont donc se construire selon des modes de questionnement qui varient, ce qui complexifie d'autant leur mise en perspective.

UNE MESURE DIFFICILE

Assez simplement, il s'agirait de se dire que pour connaître les discriminés il suffirait de voir les « plaignants ». Mais le fait de disposer d'une définition claire ne garantit pas une mesure efficiente des discriminations, des personnes discriminées, voire des politiques œuvrant dans ce domaine. Les personnes discriminées ne constituent pas un groupe stable dans le temps. La discrimination peut concerner des publics très différents.

Bien qu'il existe un cadre juridique clair qui permette le recours aux juridictions aussi bien pénales que civiles en cas de discrimination, on dispose de peu de données dans ce domaine, les plaintes restant limitées.

Ces recours sont encore très peu nombreux, et sont encore plus rares à aboutir. L'une des causes de cet écueil est la difficulté à prouver l'existence concrète des discriminations. En effet, la parole de la victime est le seul élément permettant de rapporter l'existence d'une discrimination. Il est alors difficile de prendre la mesure du phénomène.

Par ailleurs, Maud Lesné et Patrick Simon³⁷ mettent en avant un phénomène de sous-déclaration des discriminations par ceux qui les subissent, et qui ne vont pas forcément analyser leur expérience comme une discrimination. Cela implique pour ceux qui veulent les mesurer de prendre en compte un panel d'indicateurs et de critères qui permettent à ce ressenti confus de s'exprimer.

Il apparaît donc nécessaire de s'affranchir du seul cadre de l'action en justice pour pouvoir observer et mesurer les discriminations.

³⁷ Maud Lesné, Patrick Simon, La mesure des discriminations dans l'enquête « Trajectoires et Origines », Documents de travail, INED, N°184, 2012, 32 p.

Travailler à partir de données sensibles

Mener des études statistiques sur les discriminations va être plus ou moins complexe selon les critères que l'on souhaite mettre en évidence. « Les discriminations ne soulèvent pas les mêmes problèmes selon qu'elles portent sur le sexe, l'âge, les appartenances ethniques ou culturelles, les « handicaps » ou les orientations sexuelles »³⁸.

La plupart des enquêtes statistiques prenant systématiquement en compte le sexe, ou l'âge, ou encore la nationalité des enquêtés, il sera beaucoup plus facile de faire ressortir les aspects de la discrimination liés à ces critères que pour l'orientation sexuelle, l'origine, la religion ou l'état de santé des personnes, qui vont entrer dans la catégorie des « données sensibles » qu'il sera plus difficile de rendre visibles.

Tout le débat sur les statistiques ethniques en France repose justement sur la difficulté des acteurs concernés à trouver une méthode et des indicateurs pertinents pour permettre de mesurer des discriminations « raciales » ou liées à l'origine. Le terme de « race » n'est pas reconnu ou admis, ou seulement par la négative, comme critère illégitime de distinction entre les personnes. Il n'est donc pas recevable comme indicateur de mesure.

Ce sont des catégories comme « immigré » ou « descendant d'immigré », ou la « nationalité » qui ont été retenues en France. Ils sont toutefois critiqués car ils ne permettent pas de saisir toutes les situations de discrimination. Le renvoi systématique à l'immigration évacue toute la population non immigrée, mais qui peut être discriminée en raison de sa couleur de peau, et renvoie à une migration, une extranéité qui n'est jamais totalement évacuée. La nationalité de la même façon, est aussi un indicateur incomplet dans la mesure où il ne prend pas en compte toute une population française et pourtant victime de discrimination. Le refus français de prendre en considération les origines, quelles qu'elles soient, pose la question de la visibilité du phénomène : comment en prendre la mesure si justement, il n'existe pas de méthode d'observation?

MESURER LES DISCRIMINATIONS : SE DOTER D'INDICATEURS PERTINENTS

En matière d'inégalités et de discriminations, la mesure doit répondre à des injonctions en tension permanente : il faut être en capacité de mettre en lumière les catégories qui basent ces inégalités sans y enfermer les personnes, il faut trouver des indicateurs pertinents basés sur des critères de discriminations sans légitimer ces critères.

La Commission européenne³⁹ propose 3 types d'indicateurs pour évaluer les progrès en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations.

Indicateurs de mesure des discriminations

Ils visent à faire apparaître la réalité des discriminations, c'est-à-dire à mettre en lumière les inégalités, attitudes discriminatoires et autres différences de traitement relevant du champ de la législation antidiscriminatoire.

L'appréciation de la discrimination peut se faire en comparant les taux relevés pour un même indicateur entre deux types de population : la population française et la population immigrée/population étrangère (pour les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée des personnes), les hommes et les femmes (pour les discriminations liées au sexe), etc...

Ce différentiel de situation, s'il n'est pas expliqué, est attribué à une situation de discrimination. Dans la mesure où les discriminations sont toujours référées, sur le plan législatif, à l'accès à un bien ou à un service, on s'interrogera plus particulièrement sur les discriminations dans le domaine de l'emploi, de la formation et du logement. Pour chacun de ces thèmes il est possible de croiser les données avec le genre, l'âge ou la nationalité.

Par exemple, si on s'intéresse à la répartition de la population immigrée dans le logement, on va vérifier sur un territoire la répartition des Français et des immigrés en fonction de différents critères (l'année et la nature du parc de logement...). La surreprésentation des immigrés dans le

³⁸ Laurent Thévenot., 2008a, « Les sciences économiques et sociales et le droit : quels biens reconnus, pour quelles évaluations ? », in Lyon-Caen A. et Perulli, Adalberto (dir.) *Efficacia e diritto del lavoro*, Padova, Cedam, pp. 65-97

³⁹ La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité : comment mesurer les avancées réalisées / Commission européenne : Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2008.

logement social construit dans les années 50-70 peut amener à penser à une discrimination dans le domaine du logement privé.

Enfin des indicateurs qualitatifs peuvent compléter les données chiffrées :

- l'analyse des représentations dans les médias,
- l'analyse des représentations des habitants,
- la perception et le vécu du racisme et des discriminations
- la mise en avant de processus discriminatoire via le testing.

Indicateurs de mesure des progrès des politiques antidiscriminatoires

Il s'agit ici de mesurer le degré de mobilisation et la mise en œuvre des outils juridiques et de politique publique, c'est-à-dire de s'assurer que le cadre juridique antidiscriminatoire a bien été investi et approprié par les acteurs concernés.

On pourra y retrouver des données relatives au nombre de plaintes donnant lieu à une action en justice, ou encore l'existence de dispositifs spécifiques, comme les compétences du Défenseur des Droits, ou la mise en place de plans territoriaux de prévention des discriminations...

Indicateurs de mesure des effets des politiques antidiscriminatoires

Ces indicateurs visent à évaluer l'efficacité de ces politiques contre les désavantages et inégalités repérés et à mesurer leur pertinence.

Ce dernier type d'indicateurs demande un suivi régulier des populations ciblées, afin de déterminer si les actions mises en place ont eu un impact sur les phénomènes observés précédemment.

Il s'agira ici d'évaluer à la fois l'évolution de la situation individuelle des groupes ou individus discriminés (via des enquêtes d'opinion, par exemple) mais aussi et surtout d'être en mesure d'apprécier l'effet de l'action publique.

Mettre en lumière les discriminations : le testing

Le testing, ou test de discrimination, est l'un des moyens de preuve de la discrimination aujourd'hui reconnu en droit.

Il a pour but d'établir l'existence de pratiques discriminatoires lors d'une sélection, en mettant en évidence des différences de traitements entre des personnes présentant les mêmes caractéristiques, mais se différenciant sur l'un des critères illégaux de discrimination (âge, origine, apparence physique...).

Le testing est une méthode expérimentale qui permet de constater la discrimination « sur le vif ». Deux groupes de testeurs sont constitués, qui doivent avoir des profils équivalents, et ne se différencier que par un élément. Cela permettra de montrer que le refus de l'un des deux groupes est bien basé sur ce critère discriminatoire.

Les deux groupes vont soumettre l'un après l'autre une demande identique, dans les mêmes conditions (entrée dans une boîte de nuit, envoi de CV pour un même poste...) afin de mesurer la réponse de la personne chargée de faire la sélection.

Pour les testings qui s'effectuent en situation, cette opération est généralement validée par la présence sur les lieux d'un « témoin de moralité » (élu, avocat, magistrat, journaliste, médecin) qui pourra attester de la véracité des faits rapportés.

En 2013, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) a conduit une étude basée sur cette méthode du testing pour mettre en lumière l'existence de discriminations territoriales systémiques⁴⁰. Cette étude a mis en évidence l'influence de l'adresse d'un candidat sur ses chances d'obtenir un rendez-vous lorsqu'il répond à une offre d'emploi.

⁴⁰ Mathieu BUNEL, Emilia ENE, Yannick L'HORTY et Pascale PETIT, « Effets de quartier, discrimination territoriale et accès à l'emploi », ONZUS, Les éditions du CIV, juin 2013.



CONCLUSION

Les démarches d'observation ou de diagnostic sont au cœur de la définition et de l'évaluation des politiques publiques. Elles peuvent porter sur divers sujets, privilégier une approche territoriale ou par publics.

Ce dossier ressources a vocation à outiller et guider les acteurs désireux de mener ces démarches. Les grandes lignes méthodologiques y sont conseillées, mais il convient de toujours adopter une démarche pragmatique, en fonction des moyens existants (humains, financiers, techniques).

Une observation efficiente nécessite de ne pas se limiter à un chiffre et de toujours croiser les données. Aucune donnée, qu'elle soit quantitative ou qualitative, n'est totalement objective. En effet, les données qualitatives sont souvent construites à partir du point de vue des personnes, de leur ressenti, et les données quantitatives (abusivement considérées comme neutres) sont des constructions qui répondent à un besoin (suivi administratif...). Un chiffre ne peut mesurer que ce pour quoi il a été créé. Le croisement des points de vue individuels complète utilement l'analyse des données collectées et n'est pas moins légitime que des données chiffrées.

Néanmoins, si l'objectivité « absolue » n'existe pas, il faut tout de même veiller à ce que la méthode retenue produise les données les moins partiales possibles.

Lors de l'analyse des données, il ne faut pas oublier de comparer ce qui est comparable. Attention aux périodes de collecte des données, aux échelles territoriales et aux publics concernés !

Enfin, le partage et la mise en débat des résultats auprès des acteurs locaux peuvent enrichir l'interprétation des résultats et éviter les analyses erronées. Ce type de démarche permet également une appropriation des données par les acteurs, dans une logique d'optimisation des interventions sur un territoire ou auprès d'un public.

Ce dossier ressources sera mis à jour régulièrement, afin d'accompagner l'évolution des sources de données et des politiques publiques.



RESSOURCES - OBSERVATION

La sélection bibliographique a été réalisée grâce au réseau des documentalistes des Centres de ressources Politique de la Ville (Liste sur <http://i.ville.gouv.fr/actor/list/type/2>) et à la base de données bibliographiques mutualisée du Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI – <http://biblio.reseau-reci.org>).
Bibliographie non exhaustive – documents disponibles à l'ORIV



LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ORIV

- 2500 références (ouvrages, périodiques, rapports...) relatives aux **champs d'intervention de l'ORIV** : intégration des populations immigrées, prévention des discriminations, politique de la ville, immigration, habitat, école, santé, participation des habitants...
- Le fonds documentaire est consultable par le biais de la **base documentaire du Réseau RECI** : <http://biblio.reseau-reci.org/>
- **Ouvert gratuitement à tous** : étudiants, acteurs de terrain, institutions, associations, chercheurs, etc.
- Les documents sont **empruntables**. Les consultations se font **uniquement sur rendez-vous**.
- Vous pouvez également effectuer vos **demandes d'information par mail ou par téléphone**.

Contact : Diane HÄSSIG, Chargée de l'Information et de la Documentation – tél. : 03.88.14.35.89
mél. : documentation@oriv.fr - site internet : www.oriv-alsace.org



BIBLIOGRAPHIE

AdCF, Certu, Fnau, Insee, **Séminaire 2013 de l'Observation Urbaine. Observation de l'activité économique des territoires**, Certu, 2013
<http://www.certu.fr/seminaire-2013-de-l-observation-a985.html>

BERNOUX Jean-François, **Évaluer la performance de l'action sociale : Comprendre le processus. Construire les indicateurs**, Paris, Dunod, 2009, 154 p.

BRIANT Anthony, **Observatoire National des zones urbaines sensibles. Les enjeux de l'observation des quartiers**, in *Urbanisme*, n° 380, septembre-octobre 2011, pp. 60-61
http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/Urbanisme_politique_de_la_Ville.pdf

Collectif, **Observation territoriale : le besoin de connaissances partagées**, in *Intercommunalités*, n° 170, septembre 2012, pp. 5-17
<http://www.adcf.org/files/MAG-INTERCO/ADCF-Interco170-120907-WEB.pdf>

Collectif, **Politiques sociales : Quels indicateurs pour évaluer les besoins ?** in *La Gazette des Communes*, 19 mai 2008 pp. 24-31

Collectif, **Les observatoires dans l'action sociale**, in *La revue française de service social*, n° 201, juin 2001, pp. 5-57

Le Défenseur des droits, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), **Baromètre sur la perception des discriminations au travail - Vague 7 - Note de synthèse**, Paris, Le Défenseur des droits, Janvier 2014, 20 p.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/ifop-ddd-note-de-synthese-2014-02-03.pdf>

Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), Fédération Nationale des Agences d'urbanisme (FNAU), **Observation locale et politique de la ville - Note stratégique & Guide méthodologique**, Saint-Denis, Les Editions de la DIV, septembre 2008, 158 p.

<http://i.ville.gouv.fr/download/2848/4143>

DIV, Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), **Définition d'un système d'observation dans les quartiers des agglomérations françaises**, Paris, DIV, janvier 2001, 76 p. + annexes

DIV, Insee, **Tableaux de bord sociodémographiques des quartiers : guide méthodologique**, Paris, Insee, juillet 1996, 91 p. (Insee Guides n°4)

DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, **L'enquête et ses méthodes, l'entretien collectif**, Paris, Nathan Université, 2004, 126 p. (Collection 299, Sociologie 128)

FENNETEAU Hervé, **Enquête : entretien et questionnaire**, Paris, Dunod, 2002, 128 p. (Les Topos)

HARTZFELD Hélène, SPIEGELSTEIN Jackie, **Méthodologie de l'observation sociale : Comprendre, évaluer, agir**, Paris, Dunod, 2000, 208 p. (épuisé)

HOMMAGE Corinne, **La démarche de diagnostic territorial au service d'une dynamique partenariale et citoyenne**, in *Les sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, vol. 40, n°1, 2007, pp. 45-60

LAURENT Éloi, **Vers l'égalité des territoires. Dynamiques, mesures, politiques**, Paris, La Documentation française, 2013, 534 p.

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/134000131/0000.pdf

Observatoire Régional de l'Intégration et de la ville (ORIV), ROCHER Laetitia, **Les territoires de la politique de la ville : capacités et potentialités**, in *Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville*, n° 89, décembre 2013-janvier 2014

ORIV, **Observation locale : quels outils ? Atelier des Professionnels de la Ville : synthèse des échanges de l'après-midi du 15 juin 2010**, ORIV, juin 2010

http://www.oriv-alsace.org/thematique_secondaire/observation-evaluation/?s

ORIV, **Des territoires en mouvement... des outils pour observer : Guide de l'observation sociale territorialisée**, ORIV, septembre 2008, 62 p.

http://www.oriv-alsace.org/pages1/4-prod/a-guide_observation.html

QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc, **Manuel de recherche en sciences sociales**, Paris, Dunod, 1995, 156 p.

Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, **Les chiffres de la politique de l'immigration et de l'intégration - Année 2011 - Neuvième rapport au Parlement**, Paris, La Documentation française, Mars 2013, 240 p.

http://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/38152/288657/file/Rapport_Immigration_2012H_Web.pdf

UNCCAS, **Nouveaux indicateurs pour une meilleure connaissance locale de la pauvreté**, Paris, UNCCAS, septembre 2009, 88 p.

http://www.unccas.org/publications/docs/090902-guide_indicateurs.pdf



SITOGRAPHIE

Les sites des 21 Centres de ressources politique de la ville en France

Consulter la liste sur <http://i.ville.gouv.fr/actor/list/type/2>

dont le site de l'ORIV : <http://www.oriv-alsace.org>

Base de données documentaires IVille

<http://i.ville.gouv.fr>

Centre d'observation de la société

<http://www.observationsociete.fr/>

Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (CES ANRU)

<http://www.anru.fr/index.php/ces>

Le Défenseur des Droits

<http://www.defenseurdesdroits.fr/>

Direction Générale des Etrangers en France (Rubrique Documentation)

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation>

INSEE (Données urbaines en Région)

<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/accueil.asp>

INSEE (Population - Etrangers et immigrés)

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=2&sous_theme=5&nivgeo=15&type=2,%203,%201&produit=OK

Inter-Réseaux DSU (Thème : Politique de la Ville /Observation/Evaluation)

www.irdsu.net

Observatoire des inégalités

<http://www.inegalites.fr/>

Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS)

<http://www.odas.net/>

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)

<http://www.onpes.gouv.fr/Indicateurs.html>

Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS)

<http://www.onzus.fr/>

Système d'information géographique du secrétariat général du CIV

<http://sig.ville.gouv.fr/>



Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course,
67000 Strasbourg
tél : 03 88 14 35 89
fax : 03 88 21 98 31
mel : contact@oriv.fr
site : www.oriv-alsace.org